

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

47

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN
Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - Mme REVEL (pouvoir M. DESEILLE) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir M. MARTIN) - Mme MARTIN-GENDRE (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQAM) - M. HAMEAU (pouvoir MME MASLOUHI) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. ROZOY) - M. HOUPERT (pouvoir M. HELIE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir MME ERSCHENS)
Membres absents : M. BEKHTAOUI

OBJET DE LA DELIBERATION

Aide exceptionnelle en faveur des sinistrés des inondations survenues en mai 2014 en Bosnie-Herzégovine et en Serbie - Attribution de subvention

Monsieur Maglica au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans les jours suivants le 19 mai 2014, des intempéries exceptionnelles causèrent de nombreuses inondations et des glissements de terrain en Bosnie et en Serbie, ayant coûté la vie à une cinquantaine de personnes et déplacé plus d'un million six cent mille habitants vivant de fait dans des conditions très dégradées. Parallèlement aux risques sanitaires, une menace supplémentaire pèse aujourd'hui sur les habitants avec la réapparition des anciennes mines antipersonnel utilisées lors des conflits ayant déchirés l'ex-Yougoslavie.

Malgré les nombreux dons et envois de matériels par les États, l'Union européenne et les organisations internationales, l'effort est encore loin de répondre aux besoins élémentaires urgents. Dans l'adversité, une chaîne de solidarité prend également forme en Bosnie et en Serbie. Allant au-delà des divisions héritées du conflit de 1992, elle contribue à faire revenir la confiance entre des peuples qui ont été poussés à la guerre et qui souhaitent s'associer aujourd'hui.

Face à l'ampleur de cette catastrophe, la Ville de Dijon souhaite exprimer sa solidarité envers ses concitoyens européens directement touchés par cette catastrophe et saluer la contribution de l'ensemble de la communauté des ressortissants des Balkans présents à Dijon associée à la section locale de la Croix Rouge Française.

Compte tenu du travail qui sera accompli par cette association et afin d'accompagner cet élan de solidarité, je vous propose de lui accorder une subvention exceptionnelle s'élevant à 10 000 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des finances, de l'administration générale et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'attribuer à la section locale de la Croix Rouge Française une aide exceptionnelle de 10 000 € pour lui permettre de porter assistance aux sinistrés des inondations survenues en Bosnie-Herzégovine et en Serbie.

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 46

Contre: 12